



Vision de l'Académie Bonaparte :

Consciente du rôle crucial des activités sportives, culturelles et artistiques dans le développement harmonieux de l'élève sur le plan physique et psychologique, l'Académie Bonaparte propose une variété de clubs dans le cadre d'un service facultatif et supplémentaire ayant pour but de s'approcher au mieux des envies des élèves du lycée pour pratiquer les activités périscolaires préférées dans un contexte de loisir ou de compétition. L'Académie Bonaparte offre par ailleurs la chance à tous les élèves (maternelle, primaire, collège et secondaire) ainsi qu'aux membres de leurs familles la possibilité d'intégrer une ou plusieurs de ces activités pratiquées en dehors du temps scolaire sous l'encadrement d'une équipe compétente et professionnelle.

ARTICLE 1 : OBJECTIFS

Ces activités ont pour objectif de répondre aux besoins des élèves dans les domaines culturel, artistique et sportif. Dans ce cadre, elles permettent aux apprenants de :

- Développer leur personnalité et renforcer leur créativité
- Les aider à s'intégrer facilement dans le milieu scolaire, à nouer des relations avec leurs camarades
- S'ouvrir sur plusieurs pratiques culturelles, artistiques et sportives
- Les inciter à fournir des efforts personnels et à développer l'esprit d'équipe.

Par ailleurs, elles ont pour but de permettre aux élèves de pratiquer leurs loisirs mais aussi de développer le sens de la compétition. Ces activités sont loin d'être un temps de garderie, elles représentent un choix personnel de l'élève répondant aux goûts de chacun et doivent avant tout lui procurer de l'épanouissement.

ARTICLE 2 : – DESCRIPTION

L'Académie Bonaparte offre aux élèves un programme de différentes activités, pour les classes de la grande section à la terminale. Le programme de l'Académie est visible sur notre site internet. Il respecte les principes du projet de l'établissement et s'aligne à ses valeurs pédagogiques. Ce programme riche en activités, propose 4 catégories :

- Activités culturelles
- Activités artistiques
- Activités sportives de loisir

➤ Activités sportives de compétition (entraînement + participation à des tournois inter- écoles et/ou ligues privées sur le territoire et à l'extérieur).

L'inscription à ces activités se fait au semestre ou à l'année.

La pratique de ces activités est soumise à un planning publié lors de l'ouverture des inscriptions.

ARTICLE 3 : REGLES DE BONNE CONDUITE

➤ Toute violence physique ou agression verbale est strictement interdite. Chaque élève participant aux clubs devra respecter les idées d'autrui ainsi que les personnes présentes lors des activités.

➤ Toute indiscipline répétée entraînera l'exclusion de l'élève.

➤ Les élèves sont tenus de respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, les parents légaux supporteront les frais de remise en état.

➤ Les objets de valeurs (téléphones portables, jeux vidéo, mp3, argent...) sont interdits les jours d'entraînement et de matchs. En cas de vol, l'Académie ne pourra être tenue pour responsable.

➤ Les affaires oubliées lors des activités seront ramenées par les intervenants ou l'équipe d'entretien au bureau de l'administration si elles sont retrouvées. Les enfants ou parents sont amenés à contacter directement l'administration pour les récupérer. L'Académie ne pourra être tenue responsable en cas de perte d'affaires et surtout de lunettes.

➤ Dans le cas où les parents et les élèves ne respecteraient pas le règlement de fonctionnement, l'inscription de l'élève pourrait être annulée par l'Académie sans aucun remboursement pour les parents.

➤ Les parents sont invités à être ponctuels lors de la récupération de leurs enfants, tout retard répétitif sera sanctionné par l'exclusion de l'enfant aux activités.

➤ Les parents n'ont pas accès aux clubs de l'Académie.

ARTICLE 4 : ADMISSION ET INSCRIPTION

➤ Les inscriptions se font en envoyant les documents demandés à l'email officiel de l'Académie comme expliqué dans la rubrique Académie sur le site du Lycée. Les inscriptions ne sont possibles que si l'élève est inscrit au Lycée Bonaparte et à jour de ses frais de scolarité.

➤ Toute inscription est effectuée pour un semestre ou l'année entière, le paiement sera dû dans sa totalité.

➤ Après paiement et validation de l'inscription à un club par l'Académie, le parent reçoit une confirmation de l'Académie.

➤ L'inscription est considérée irréversible si l'enfant assiste à une deuxième séance. Si l'enfant choisit de se désinscrire de l'activité à laquelle il est inscrit à l'issue de la première séance, il faut impérativement envoyer un email à la direction de l'Académie le jour même de cette première séance. L'élève profitera ainsi d'un remboursement total à la fin du semestre. Une autre inscription effectuée à un autre club nécessitera un nouveau paiement indépendant du premier.

ARTICLE 5 : ENCADREMENT

➤ La Direction de l'Académie est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de l'Académie ainsi que des objectifs éducatifs liés aux différentes activités sportive, culturelle et artistique.

L'équipe de l'Académie a pour mission d'inculquer la connaissance technique aux groupes qui lui ont été confiés dans le cadre du plan d'action, mis en place par le Directeur de l'Académie. Son rôle est aussi social et éducatif.

Tout encadrant, Educateur et Dirigeant doit être par son comportement un exemple pour les participants, apprenants ou adhérents qui sont sous son autorité.

➤ L'Académie s'engage d'assurer:

- L'accueil des élèves et des parents (inscription, admission, accueil au quotidien).
- L'encadrement des élèves lors des activités.
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité physique et morale.
- L'application des pédagogies contribuant à la réussite des activités.
- La bonne communication et collaboration entre les parents et l'Académie.

ARTICLE 6 : CALENDRIER

➤ Le calendrier des clubs de l'Académie est consultable sur le site internet du lycée Bonaparte, Rubrique Académie, il suit le calendrier scolaire de ce dernier.

ARTICLE 7 : ABSENCES D'ELEVES OU D'ENCADRANT

7.1 ABSENCE D'UN ELEVE.

Les parents sont invités à informer par mail toute absence d'un élève avant 8h30, le matin de l'activité.

7.2 ABSENCE D'UN ENCADRANT

En cas d'absence d'un encadrant, l'activité aura toujours lieu et l'Académie se chargera de remplacer l'encadrant absent par un autre intervenant dans une activité identique ou non à la sienne.

4 solutions peuvent être mises en place :

-L'encadrant peut être remplacé par un intervenant avec les mêmes compétences, ainsi le groupe garde son activité originale.

-Pour les activités qui requièrent des connaissances spécifiques, si le remplacement de l'encadrant par un autre ayant les mêmes compétences n'est pas possible, le groupe sera orienté vers une activité différente.

-Si l'encadrant ne peut pas être remplacé, les élèves sont répartis dans d'autres activités dans la limite des places disponibles et en fonction de la programmation, du groupe d'âge et du choix de l'élève quand cela est possible.

-Sinon, la séance est reportée à une date ultérieure.

7.3 CONDITIONS METEOROLOGIQUES

En cas de conditions météorologiques défavorables, deux solutions se présentent :

- L'activité peut se dérouler normalement si des espaces intérieurs sont disponibles pour accueillir les activités extérieures. En cas d'indisponibilité des espaces intérieurs l'encadrant se charge de donner un cours théorique en salle de classe avec les supports informatiques disponibles.

- La séance pourrait être reportée suite à la décision de l'Académie (pour des raisons de sécurité) qui se chargera d'informer les parents au préalable.

ARTICLE 8 INFORMATIONS MEDICALES

Un certificat médical témoignant de l'aptitude de l'enfant à faire du sport devra obligatoirement être fourni par les parents pour toute inscription aux clubs de sport avant le début des entraînements.

ARTICLE 9 ASSURANCES

Les élèves inscrits à l'Académie bénéficient systématiquement d'une assurance couvrant les garanties en responsabilité civile et accidents pour les encadrants et élèves.

ARTICLE 10 TARIFS

Les tarifs proposés par l'Académie pour chaque club sont indiqués lors de la communication des programmes. Les tarifs intègrent l'ensemble des coûts liés à la rémunération des encadrants, le matériel, les locations des infrastructures si nécessaires, les uniformes et autres frais divers.

Pour la participation aux différentes compétitions, stages et tournois locaux ou externes, des frais supplémentaires pourraient être envisagés. Dans ce cas les parents seront informés au préalable.

ARTICLE 11 MODALITES DE CHANGEMENT D'ACTIVITES ET ARRET D'UNE ACTIVITE

11.1 CHANGEMENT D'ACTIVITE

Après la première séance un changement d'activité est possible en fonction des places disponibles. Le participant ne peut changer qu'une seule fois d'activité et dans la limite des places disponibles.

Dans ce cas, aucun remboursement de différence de tarif n'est accordé dans le cas de changement vers une activité moins chère. Toutefois une activité plus chère impose une facturation complémentaire en fonction des séances qui restent sur la période d'activité.

11.2 ARRET D'UNE ACTIVITE

Il est strictement obligatoire d'envoyer un mail pour tout arrêt d'une activité à l'adresse email suivante : Academie@lycee-bonaparte.fr Le mail peut être envoyé le jour même de la première séance sans frais supplémentaire. (Voir Article 4).

ARTICLE 12 MODALITES D'INSCRIPTION A UN CLUB EN COURS D'ANNEE

Les élèves peuvent s'inscrire à une activité en cours d'année dans la limite des places disponibles. La facturation sera établie au prorata des mois restant sur la période d'activité. Le mois entamé est dû.

ARTICLE 13 MODALITES GENERALES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

13.1 MODALITES DE PAIEMENT

Les inscriptions aux clubs de l'Académie Bonaparte peuvent être réglées par virement bancaire sur le compte de l'Académie Bonaparte dont voici les coordonnées bancaires :

Beneficiary name : Lycée Bonaparte
Bank name : BNP Paribas
Bank address : Al Fardan Office Tower – Doha
Account number : 06691 014472 053 29 QAR
IBAN number : QA93 BNPA 0006 6910 1447 2053 29 QAR
Branch Swift Code : BNPAQAQA

Le règlement des activités doit être strictement distinct du paiement des frais de scolarité car sa gestion est indépendante et les coordonnées bancaires sont différentes.

La preuve du paiement doit être adressée par email à l'adresse suivante : inscriptions.academie@lycee-bonaparte.fr

Nom :

Réf.

13.2 MODALITES DE FACTURATION

La facturation de l'Académie est établie, au nom du responsable légal de l'élève. Les factures de l'Académie ne peuvent en aucun cas être établies au nom d'une société.

La facturation de l'Académie semestrielle et annuelle est émise à l'inscription et payable en une seule échéance.

ARTICLE 14 AVOIR ET REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription ne seront dans un aucun cas remboursables. Certains cas particuliers feront l'exception suite à une décision de la direction après l'étude du dossier déposé par les parents concernés.

Une fermeture administrative ou toute autre raison entraînant une annulation des séances de l'Académie durant 3 semaines consécutives minimum donnera le droit à un avoir qui pourra être reporté sur une autre activité ou pour l'année suivante.



Lycée Bonaparte